

Province de Québec
Municipalité de La Doré
Lundi, 2 mars 2015

PROCÈS-VERBAL de la séance régulière du conseil municipal de la paroisse de La Doré, tenue le 2 mars 2015, à 20h00, à la salle des délibérations de l'édifice municipal, formant quorum sous la présidence de M. Jacques Asselin, maire.

Sont présents :

M Jacques Asselin, maire
M^{me} Hélène Gagnon, conseillère
MM Yoland Bau, conseiller
Marc Perron, conseiller
Yanick Baillargeon, conseiller
Michel Simard, conseiller
Stéphanie Gagnon, Directrice générale

Est absent:

M. Pierre-Paul Lalancette, conseiller

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. Jacques Asselin, maire, ouvre la séance, récite la prière d'usage, souhaite la bienvenue à tous et lit l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

1. BIENVENUE ET PRIÈRE
2. LECTURE ET ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR
3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015
4. RAPPORTS
 - 4.1 Rapport du maire
 - 4.2 Rapport des conseillers/comités et autres compétences municipales
 - 4.3 MRC Domaine-du-Roy : Enjeux et territoires
 - 4.4 Rapport sur les indicateurs de gestion
5. FINANCE
 - 5.1 Acceptation des comptes
 - 5.2 Avis de motion modification du règlement 2014-003 taux de taxation 2015
6. CORRESPONDANCE ET COMMUNIQUÉS
7. PÉRIODE DE QUESTIONS
8. ADMINISTRATION
 - 8.1 Regroupement des municipalités de Lac-St-Jean-Bas-St-Laurent-Gaspésie-Côte-Nord : Renouvellement assurance collective
 - 8.2 Réseau informatique :
 - 8.2.1 Achat d'un serveur
 - 8.2.2 Achat d'un portable « Toughbook »
 - 8.3 Relocalisation des bureaux municipaux dans l'église et agrandissement de la caserne de pompier et des espaces d'entreposage : Attribution du mandat pour les services professionnels

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. VOIRIE

- 10.1 Réfection rue des Saules : Paiement décomptes progressifs #4 & #5

11. SERVICES PUBLICS

- 11.1 Modernisation du système de production d'eau potable phases II et III : Libération de la retenue
- 11.2 Projet de l'Agence interrégionale de développement des technologies de l'information et des communications (AIDE-TIC) visant la construction d'infrastructures de télécommunication pour internet à large bande par la technologie cellulaire 4G (HSPA et LTE)

12. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

13. URBANISME, DÉVELOPPEMENT ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE

- 13.1 Plan d'implantation et d'intégration architectural :
 - 13.1.1 Formation
 - 13.1.2 Demande de permis de construction
- 13.2 Dérogation mineure lot 4 594 741
- 13.3 CPTAQ : Dossier lot 4 594 894
- 13.4 Terres de l'État : Bleuetières
- 13.5 Dossier lot 4 595 280 : Rénovation cadastrale

14. LOISIRS ET CULTURE

- 14.1 CADLD : Mandat de recrutement d'une ressource humaine en loisir : Coordination
- 14.2 Centre des loisirs : Paiement décomptes progressifs #1 & 2
- 14.3 Marche de la mémoire : Autorisation d'utilisation d'un immeuble municipal le 24 mai 2015

15. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

16. AFFAIRES NOUVELLES

- 16.1 Avril, mois de la jonquille

17. PÉRIODE DE QUESTIONS

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

POINT 2.0

RÉSOLUTION 2015-03-038

ACCEPTATION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte l'ordre du jour.

POINT 3.0

RÉSOLUTION 2015-03-039

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 2 FÉVRIER 2015

Il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte le procès-verbal du 2 février 2015 tel que présenté.

POINT 4.1

Rapport du maire RAPPORT DU MAIRE

Le maire mentionne au public que l'Auberge La Nuit Boréale est à vendre et qu'il a rencontré différentes personnes à ce sujet. Le 4 février, j'ai participé à une rencontre avec les responsables du Gestionnaire d'informations communautaires. Le 5 février, j'ai participé à l'assemblée générale annuelle de la CADLD. Le 9 février, j'ai participé à une rencontre avec le ministre Lessard et le Premier ministre Couillard en lien avec l'annonce de budget pour les travaux sylvicoles. J'en ai en profité pour discuter de notre projet d'usine de sciage. Le 14 février, j'ai participé au souper bénéfice du Moulin des Pionniers pour supporter le volet culturel. Le 16 février, j'ai rencontré le Premier ministre et député du comté Roberval. Nous avons discuté avec lui de notre projet de résidence pour aînés, du projet d'usine de sciage, de la réfection de la route St-Joseph, de l'implantation d'une piste cyclable reliant La Doré et Normandin et St-Félicien, du projet de forêt de proximité et des problèmes reliés aux caribous forestiers et aux aires protégées.

POINT 4.2

Conseillers (ères) RAPPORT DES CONSEILLERS/COMITÉS ET AUTRES COMPÉTENCES

Le maire invite les membres du conseil à prendre la parole afin de rendre compte du fonctionnement des comités, donner leur avis ou d'informer la population sur les divers éléments qui ont été portés à leur attention durant le mois de février selon leurs différents domaines d'intervention.

Hélène Gagnon a participé à une rencontre de L'Office municipal d'habitation de La Doré, de la Résidence Dorée, de Services et qualité de vie et au souper bénéfice du Moulin des Pionniers.

Michel Simard a participé à l'assemblée générale annuelle de la CADLD, à une rencontre du Moulin des Pionniers, à une rencontre de la Résidence Dorée, au souper bénéfice du Moulin des Pionniers et à une rencontre avec Solidarité populaire.

Yanick Baillargeon a participé à une rencontre du Centre des Loisirs et à la disco sur glace dans le cadre des activités de la semaine de la relâche.

Marc Perron a participé aux rencontres du complexe sportif et à une rencontre de planification pour la semaine de la relâche.

Yoland Bau a participé à l'assemblée générale annuelle de la CADLD, au souper bénéfice du Moulin des Pionniers, aux rencontres concernant le projet de scierie et à la rencontre préparatoire pour le sommet économique.

POINT 4.3

MRC DOMAINE-DU-ROY : ENJEUX ET TERRITOIRES

Le maire informe la population que la MRC Domaine-du-Roy représente la Municipalité de La Doré dans plusieurs compétences et que souvent, les membres du conseil ne sont pas avisés des problématiques touchant l'avenir et le territoire de la Municipalité de La Doré. Les résumés des comités pléniers de février sont déposés aux membres du conseil.

POINT 4.4

RAPPORT: INDICATEURS DE GESTION

La directrice générale dépose les indicateurs de gestion traitant des permis, des dépenses d'énergie, du déneigement et des heures travaillées.

Comptes

POINT 5.1

RÉSOLUTION 2015-03-040

ACCEPTATION DES COMPTES

Il est proposé par Marc Perron, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accepte les journaux des achats

du mois de février 2015 au montant total de 216 887.73\$ incluant les taxes, et en autorise le paiement.

POINT 5.2

RÉSOLUTION 2015-03-041

AVIS DE MOTION MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2014-003 TAUX DE TAXATION 2015

Avis de motion est donné par Marc Perron que lors d'une prochaine séance, un règlement modifiant le règlement 2014-003 sur les taux de taxation 2015 sera adopté. Le projet de règlement est présenté aux membres du conseil municipal. Une dispense de lecture est demandée.

POINT 6.0

Correspondance RÉSUMÉ DE LA CORRESPONDANCE DE FÉVRIER 2015

Le résumé de la correspondance du mois de février 2015 est déposé aux membres du conseil municipal. Les membres du conseil qui le désirent peuvent se procurer une copie desdites correspondances au bureau municipal et/ou en faire la demande via un support électronique.

POINT 7.0

Questions PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 8.1

RÉSOLUTION 2015-03-042

REGROUPEMENT DES MUNICIPALITÉS DE LAC-ST-JEAN-BAS-ST-LAURENT-GASPÉSIE-CÔTE-NORD : RENOUELEMENT ASSURANCE COLLECTIVE

ATTENDU QUE le montant estimatif annuel de primes payées est de 22 764\$ et que la Municipalité de La Doré assume 50% de ces frais soit 11 382\$;

ATTENDU QUE l'augmentation incluse dans le renouvellement est de 2.7% ;

ATTENDU le contrat d'assurances collectives en vigueur et pris par l'intermédiaire de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), au bénéfice des employés de la Municipalité de la Paroisse de La Doré, membres du regroupement de Lac-Saint-Jean, Bas-Saint-Laurent, Gaspésie et Côte-Nord, assuré auprès de SSQ Groupe financier;

ATTENDU le rapport préparé par les consultants de l'UMQ, soit Mallette actuaires, daté du mois de février 2015, quant au renouvellement desdites assurances prévu pour le 1^e avril 2015, pour les municipalités et organismes membres du regroupement;

ATTENDU la recommandation favorable de la part du consultant ainsi que celle du comité de gestion formé de représentant(e)s des municipalités et organismes membres;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- que le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;
- autorise la municipalité de la Paroisse de La Doré à confirmer son accord et à accepter les primes et autres termes prévus aux conditions de renouvellement et au contrat auprès de SSQ Groupe financier, à compter du 1er avril 2015, le tout pour une période consécutive de 12 mois.

POINT 8.2.1

RÉSOLUTION 2015-03-043

RÉSEAU INFORMATIQUE : ACHAT D'UN SERVEUR

CONSIDÉRANT QUE la durée de vie normale d'un serveur informatique est de 3 à 5 ans;

CONSIDÉRANT QUE le serveur actuel de la Municipalité est âgé de 8 ans et est désuet;

CONSIDÉRANT QU'il est indispensable que le réseau informatique de la Municipalité fonctionne sans encombre;

CONSIDÉRANT la proposition d'Authen-Tic Informatique, fournisseur actuel du système d'archivage journalier des données présentes sur le serveur actuel;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire assurer une continuité et une harmonisation dans les services professionnels pour le réseau informatique municipal;

CONSIDÉRANT QUE selon les spécialistes au dossier, le serveur proposé par Authen-Tic Informatique devrait être fonctionnel et performant pour les 5 prochaines années;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'un serveur virtuel Proxmox auprès de Authen-Tic Informatique, et ce, pour la somme de 3 680\$, plus les frais d'installation de 750\$ et les accessoires nécessaires au montant de 515\$, le tout plus les taxes applicables.

POINT 8.2.2

RÉSOLUTION 2015-03-044

RÉSEAU INFORMATIQUE : ACHAT D'UN PORTABLE « TOUGHBOOK »

CONSIDÉRANT QUE le service des travaux publics nécessite un ordinateur portable performant et résistant sur le terrain;

CONSIDÉRANT les nouvelles technologies mises en place lors du projet de modernisation du système de production d'eau potable phases II et III;

CONSIDÉRANT la proposition d'Authen-Tic Informatique;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Michel Simard, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'achat d'un ordinateur portable de type « Toughbook » pour le service des travaux publics auprès de Authen-Tic Informatique, et ce, pour la somme de 2 015\$, plus la pré-installation à 55\$, plus les écofrais à 1.20\$, le tout plus les taxes applicables.

POINT 8.3

RÉSOLUTION 2015-03-045

RELOCALISATION DES BUREAUX MUNICIPAUX DANS L'ÉGLISE ET AGRANDISSEMENT DE LA CASERNE DE POMPIER ET DES ESPACES D'ENTREPOSAGE : ATTRIBUTION DU MANDAT POUR LES SERVICES PROFESSIONNELS

CONSIDÉRANT le projet de relocalisation des bureaux municipaux dans l'église et l'agrandissement de la caserne de pompier et des espaces d'entreposage;

CONSIDÉRANT la période d'acceptation des propositions des professionnels sollicités;

CONSIDÉRANT la mise en place d'un groupe de travail composé de représentant de la Fabrique et de la Municipalité ;

CONSIDÉRANT QUE le comité de sélection a étudié et noté toutes les propositions reçues selon la grille disponible et a donné sa recommandation;

CONSIDÉRANT QUE le projet comporte deux (2) volets répartis en six (6) catégories ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde le mandat des services professionnels dans le dossier de relocalisation des bureaux municipaux dans l'église et l'agrandissement de la caserne de pompier et des espaces d'entreposage à Les Architectes Associés, et ce, pour un montant de 45 441\$, plus les taxes applicables. Le conseil autorise la réalisation de deux (2) premières activités sur les six (6) identifiées au devis, soit l'activité #1 « Concept et révision des besoins » pour une somme de 3 000\$ et l'étape #2 « Plans et devis préliminaires et estimation des coûts » au coût de 13 375\$ pour un total de 16 375\$, plus les taxes applicables. Les sommes seront prises dans le budget prévu au poste budgétaire de développement.

POINT 10.1

RÉSOLUTION 2015-03-046

RÉFECTION RUE DE SAULES : PAIEMENT DÉCOMPTES PROGRESSIFS #4 & #5

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Dessau, surveillant au projet;

CONSIDÉRANT le cautionnement d'entretien reçu, les lettres de la CSST et de la Commission des normes du travail;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du décompte progressif # 4 pour la somme de 26 450.54\$, plus les taxes applicables, et ce, incluant la retenue car les travaux sont finalisés. De plus, le paiement du décompte progressif final #5 est autorisé pour la somme de 2 521.27\$, plus les taxes applicables. Un total de 33 310.34\$ est donc autorisé pour le paiement des décomptes progressifs #4 & #5 sur réception des quittances finales.

POINT 11.1

RÉSOLUTION 2015-03-047

MODERNISATION DU SYSTÈME DE PRODUCTION D'EAU POTABLE PHASES II ET III : LIBÉRATION DE LA RETENUE

CONSIDÉRANT QUE les travaux sont réalisés;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Cegertec-Worley Parsons, surveillant au projet;

CONSIDÉRANT le cautionnement d'entretien reçu, les lettres de la CSST et de la Commission des normes du travail et les quittances finales reçues;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise le paiement du 50% restant de la retenue soit une somme de 27 571.21\$, plus les taxes applicables. Le paiement sera effectué sur réception du manuel de l'utilisateur approuvé par la firme d'ingénieurs au dossier.

POINT 11.2

PROJET DE L'AGENCE INTERRÉGIONALE DE DÉVELOPPEMENT DES TECHNOLOGIES DE L'INFORMATION ET DES COMMUNICATIONS (AIDE-TIC) VISANT LA CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES DE TÉLÉCOMMUNICATION POUR INTERNET À LARGE BANDE PAR LA TECHNOLOGIE CELLULAIRE 4G (HSPA ET LTE)

Récemment, le Gouvernement a décidé d'abolir les conférences régionales des élus. Suite à cette décision, des budgets restants pour l'amélioration des communications internet et cellulaire seront donc utilisés pour implanter des tours sur le territoire. La MRC Domaine-du-Roy a appuyé le projet et la Municipalité de La Doré attend de voir les impacts de ce projet avant de se prononcer.

POINT 13.1.1

RÉSOLUTION 2015-03-048

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL : FORMATION

CONSIDÉRANT la présence sur le territoire de la Municipalité de La Doré d'un secteur visé par un plan d'implantation et d'intégration architectural (PIIA) soit le Quartier des Pionniers;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire de connaître et de comprendre toutes les implications qu'un PIIA comporte afin de pouvoir les appliquer;

CONSIDÉRANT QU'il est important que les membres du conseil, le personnel municipal ainsi que les membres du comité consultatif en urbanisme soient outillés afin de présenter les différents aspects de la réglementation et ainsi favoriser la promotion du secteur visé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la tenue de la formation « Formation PIIA pour les intervenants et élus municipaux » dispensée par le Service d'aide à la rénovation patrimoniale (SARP), et ce, pour la somme de 488\$, taxes incluses.

POINT 13.1.2

RÉSOLUTION 2015-03-049

PLAN D'IMPLANTATION ET D'INTÉGRATION ARCHITECTURAL : DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUCTION

CONSIDÉRANT la recommandation du CCU et le mandat de ce comité en regard des processus d'émission des permis de construction;

CONSIDÉRANT QUE le respect des critères de construction du PIIA règlement #2012-007 a été évalué par les membres du comité consultatif en urbanisme;

CONSIDÉRANT QU'il est nécessaire d'obtenir l'autorisation municipale pour l'émission de chacun des permis de construction dans un secteur visé par un PIIA soit le Quartier des Pionniers;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise l'émission du permis de construction dans le secteur PIIA Quartier des Pionniers sur le lot 5 326 864.

POINT 13.2

RÉSOLUTION 2015-03-050

DÉROGATION MINEURE LOT 4 594 741

CONSIDÉRANT la recommandation du C.C.U.;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré accorde une dérogation mineure à la propriété du 5530, rue des Peupliers, lot 4 594 741, afin de permettre la marge de recul arrière du garage à 1.6 mètre et 1.62 mètre au lieu de 2 mètres qui est prévue à la réglementation municipale, et ce, afin de permettre la création de deux (2) cadastres distincts et conformes le tout selon le plan préparé par Dany Renaud, Arpenteur-géomètre, minute 4670.

POINT 13.3

RÉSOLUTION 2015-03-051

CPTAQ : DOSSIER LOT 4 594 894

CONSIDÉRANT QUE le lot visé par la demande fait partie des îlots déstructurés intégrés dans le plan d'urbanisme de la Municipalité de La Doré lors de la révision cadastrale;

CONSIDÉRANT QU'il y a présence de trois (3) résidences sur ledit lot;

CONSIDÉRANT l'historique de ce secteur avec la présence d'une scierie de 1945 à 1980;

CONSIDÉRANT QUE la classification des sols se situe dans les catégories 4 & 5;

CONSIDÉRANT la présence de résiduel de gravier suite à la construction des courbes par le ministère des Transports du Québec soit dans l'axe routier La Doré/St-Félicien;

CONSIDÉRANT la présence d'une zone agro-forestière contigüe;

CONSIDÉRANT QUE cet îlot est à l'abri des vents dominants Nord-Ouest ce qui atténue les dérives d'odeur de la plaine agricole voisine;

CONSIDÉRANT QUE la demande visée est dans les orientations du rapport Pronovost afin de favoriser l'occupation dynamique du territoire et l'optimisation des pointes non-cultivables et improductives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré appuie la demande d'aliénation du propriétaire du lot 4 594 894.

POINT 13.4

RÉSOLUTION 2015-03-052

TERRES DE L'ÉTAT : BLEUETIÈRES

CONSIDÉRANT le projet de forêt de proximité de la Branche-Ouest;

CONSIDÉRANT les valeurs fournies par tous les usagers du projet de forêt proximité de la Branche-Ouest;

CONSIDÉRANT les principes de gestion intégrée des ressources des territoires ;

CONSIDÉRANT les opérations forestières de la Coopérative de solidarité forestière de la rivière aux Saumons dans ces secteurs;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal est favorable au développement de bleuetières en collaboration avec les communautés autochtones présentes sur le Nitassinan;

CONSIDÉRANT les propositions de l'Entente générale sur l'Approche commune avec le Pekuakamiulnut;

CONSIDÉRANT la correspondance de ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles du Québec datée du 17 février 2015;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Michel Simard et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- est favorable au changement de lieu de production de bleuets nains sur son territoire ;
- présentera un projet de bleuetières collectives en partenariat avec les autochtones de Mashteuiatsh à la MRC Domaine-du-Roy et à la direction du patrimoine Inu des Pekuakamiulnuatsh.

POINT 13.5

RÉSOLUTION 2015-03-053

DOSSIER LOT 4 595 280 : RÉNOVATION CADASTRALE

CONSIDÉRANT QUE lors de la rénovation cadastrale, une parcelle de terrain dont les titres son précaires est ressortie entre la Résidence Dorée et une propriété privée;

CONSIDÉRANT QU'un processus de vente pour non-paiement des taxes 2013 est en vigueur ;

CONSIDÉRANT la dimension réduite de ladite parcelle de terrain;

CONSIDÉRANT QUE ladite parcelle est propriété de la Succession Jean-Marie Duchesne et que cette dernière ne désire pas la conserver;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal désire régler définitivement ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Marc Perron, appuyé par Hélène Gagnon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré :

- informe les propriétaires adjacents et occupants actuels de leur droit d'acquérir ladite parcelle de terrain, et ce, à leurs frais;
- accorde un délai de deux (2) semaines aux occupants actuels afin de faire connaître leur décision en regard de la parcelle de terrain soit jusqu'au 23 mars 2015;
- advenant le cas que les occupants actuels ne désirent pas faire l'acquisition de ladite parcelle de terrain, la Municipalité de La Doré fera établir un contrat entre la Résidence Dorée et la Succession Jean-Marie Duchesne afin que cette dernière cède ladite parcelle à la Résidence Dorée dans une entente de gré à gré;
- la Municipalité de La Doré s'engage à défrayer le coût dudit contrat de cession et de tous autres documents nécessaires à la transaction.

POINT 14.1

RÉSOLUTION 2015-03-054

CADLD : MANDAT DE RECRUTEMENT D'UNE RESSOURCE HUMAINE EN LOISIR : COORDINATION

CONSIDÉRANT la tenue du camp de jour estival pour les jeunes d'âge de niveau primaire;

CONSIDÉRANT les besoins de coordination des loisirs sur le territoire de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil appuient la tenue d'activités organisées en loisir autant au niveau sportif, culturel et autres;

CONSIDÉRANT la nécessité de procéder à un appel de candidatures afin de combler ce nouveau poste;

CONSIDÉRANT le mandat de la Corporation d'aménagement et de développement de La Doré sur notre territoire;

CONSIDÉRANT le plan de développement préliminaire adopté le 18 juillet 2014 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yanick Baillargeon, appuyé par Marc Perron et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré mandate la CADLD à procéder à un appel de candidatures public pour un poste de coordonnateur des loisirs. La Municipalité assumera les frais liés à ce projet via son budget en loisir.

POINT 14.2

RÉSOLUTION 2015-03-055

CENTRE DES LOISIRS : PAIEMENT DÉCOMPTES PROGRESSIFS #1 & #2

CONSIDÉRANT QU'une partie des travaux est réalisée;

CONSIDÉRANT la recommandation de la firme Les Architectes Associés, surveillant au projet;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Yoland Bau, appuyé par Yanick Baillargeon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La

Doré autorise le paiement du décompte progressif #1 & #2 pour la somme de 51 016.81\$, plus les taxes applicables.

POINT 14.3

RÉSOLUTION 2015-03-056

MARCHE DE LA MÉMOIRE : AUTORISATION D'UTILISATION D'UN IMMEUBLE MUNICIPAL LE 24 MAI 2015

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de La Doré sera l'hôte de la Marche de la mémoire de la Société d'Alzheimer de la Sagamie le 24 mai 2015;

CONSIDÉRANT QU'une autorisation est nécessaire afin que ladite marche puisse utiliser le Centre des Loisirs pour l'accueil des participants;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Hélène Gagnon, appuyé par Yoland Bau et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré autorise la Société d'Alzheimer de la Sagamie à utiliser le Centre des Loisirs gratuitement pour la tenue de la Marche de la Mémoire de la Société d'Alzheimer de la Sagamie le 24 mai 2015.

POINT 16.1

RÉSOLUTION 2015-03-057

AVRIL, MOIS DE LA JONQUILLE

CONSIDÉRANT QUE le cancer est la première cause de mortalité au Québec;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer travaille à sauver plus de vies;

CONSIDÉRANT QUE grâce à des milliers de Québécois, donateurs et bénévoles, la Société canadienne du cancer lutte pour prévenir plus de cancers, permettre aux chercheurs de faire plus de découvertes et aider plus de personnes touchées par la maladie;

CONSIDÉRANT QUE nous pouvons prévenir environ la moitié de tous les cancers en adoptant un mode de vie sain et des politiques qui protègent le public;

CONSIDÉRANT QUE près de la moitié de l'argent investi dans la recherche sur le cancer par les organismes de bienfaisance provient de la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE les personnes touchées par le cancer peuvent se concentrer sur leur guérison et avoir une bonne qualité de vie grâce à l'aide offerte par la Société canadienne du cancer;

CONSIDÉRANT QUE le mois d'avril est le Mois de la jonquille, et qu'il est porteur d'espoir et d'activités qui feront une différence dans la vie des patients atteints de cancer et dans la lutte contre la maladie;

CONSIDÉRANT QUE la Société canadienne du cancer encourage les Québécois à poser un geste significatif pendant le Mois de la jonquille pour les personnes touchées par le cancer et à contribuer au combat contre cette maladie;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé, appuyé et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le conseil municipal de la paroisse de La Doré encourage la population à accorder généreusement son appui à la cause de la Société canadienne du cancer.

POINT 17.0

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

POINT 18.0

RÉSOLUTION 2015-03-058

LEVÉE DE LA SÉANCE

À 21h, il est proposé par Yanick Baillargeon de lever la présente séance.

Jacques Asselin,
Maire

Stéphanie Gagnon, CPA, CGA
Directrice générale